

Compléments salariaux pour stagiaires au postdoctorat

Le CIRST offre à ses membres du corps professoral un soutien d'un montant de 22 500 \$ pour l'embauche d'une personne postdoctorante pendant douze mois, à temps plein (35 h/semaine). Un montant équivalent ou supérieur doit être garanti par la personne supervisant le stage, permettant minimalement la conformité de l'embauche avec les règlements (ex. : convention collective) en vigueur dans l'établissement d'accueil. À noter : le stage doit obligatoirement débuter dans une période de douze mois suivant l'octroi.

Admissibilité

La personne embauchée doit :

- avoir obtenu un doctorat depuis moins de cinq (5) ans au début du stage postdoctoral ;
- ne bénéficier d'aucune bourse des organismes subventionnaires (FRQ, CRSH) pour le projet ;
- proposer une recherche en lien avec les thématiques et axes de recherche du CIRST ;
- accepter de présenter sa recherche à la communauté du CIRST dans le cadre d'une activité de diffusion (à déterminer avec la coordination du Centre).

Constitution du dossier et évaluation

Le dossier de candidature peut être déposé par la personne postdoctorante elle-même, mais doit être préparé conjointement avec au moins une personne membre du CIRST qui s'engage à :

- encadrer la personne candidate dans la réalisation de ses recherches et son développement professionnel pendant la durée du stage ;
- fournir la contrepartie attendue pour le salaire de la personne candidate.

Un dossier complet comprend :

- une description du projet de recherche (max. 3 pages) décrivant les objectifs, ses liens avec la programmation du CIRST, les activités projetées et les retombées envisagées ;
- un CV académique de la personne candidate pour le stage ;
- un calendrier prévisionnel pour la durée du projet ;
- une lettre d'appui de la (ou les) personne(s) supervisant le stage, décrivant les modalités d'encadrement et détaillant, le cas échéant, le montage financier.

Les dossiers sont évalués par un comité composé de la coordination du Centre, d'une personne membre associé du CIRST, et d'au moins une personne chercheuse postdoctorale déjà affiliée au CIRST, selon les critères suivants :

- qualité du projet et des réalisations antérieures de la personne candidate ;
- intégration du projet aux thèmes de la programmation du CIRST ;
- pertinence des activités prévues et potentiel de collaboration avec les membres actuels.

Dépôt des demandes : cirst@uqam.ca
Date limite : 14 mai 2027